Les drapeaux des Cent-Suisses de la Garde du roi de France

Autor(en): **Mühlemann, Louis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history**

Band (Jahr): **32 (1975)**

Heft 4: **Konservierung und Restaurierung von Fahnen**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-166365

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les drapeaux des Cent-Suisses de la Garde du roi de France

par Louis Mühlemann

Un aperçu de l'histoire des Cent-Suisses[1]

C'est dans un acte daté du 27 février 1496 qu'il est fait mention pour la première fois des «Cent hommes de guerre suisses» au service du roi de France Charles VIII. Les Cent-Suisses constituèrent le premier contingent suisse permanent au service de la France. En 1655, Louis XIV leur donna le pas sur le régiment des Gardes-Suisses. La Compagnie des Cent-Suisses faisait partie de la Maison militaire du Roi et y prenait place immédiatement après les Gardes du Corps; elle partageait avec ces derniers l'honneur de protéger le roi et d'assumer la garde de ses châteaux. Aux grands jours du sacre ou au mariage du roi, elle rehaussait la splendeur des cortèges. Dans les cérémonies, le carrosse du roi était précédé des Cent-Suisses, leurs officiers en tête et le capitaine-colonel à cheval. A ces occasions solennelles le drapeau était déployé. Les Cent-Suisses escortaient également les drapeaux et étendards pris à l'ennemi et apportés à la cathédrale de Notre-Dame à Paris. La Compagnie jouissait de nombreux privilèges. Comme tous les Suisses au service de France, elle avait le droit d'exercer elle-même la justice, ce droit appartenant seulement aux officiers suisses réunis en Conseil de guerre sur l'autorisation du capitaine-colonel à l'exclusion de tout Français.

A l'origine, seul le capitaine (capitaine-colonel depuis 1595) était Français; les autres officiers étaient Suisses, comme les bas officiers et les gardes. Mais peu à peu des charges d'officiers français furent créées, de telle manière que, depuis le règne de Louis XV, la moitié des lieutenants et autres officiers, y compris les fourriers, étaient Français. Le capitaine-colonel était toujours un personnage de marque choisi parmi les seigneurs français les plus distingués.

Le service de la Compagnie ne se bornait pas à la garde des châteaux. Instituée comme troupe de guerre, elle accompagnait le roi en campagne. Les Cent-Suisses y faisaient alors le service comme grenadiers avec le régiment des Gardes-Suisses et ils se distinguèrent à mainte reprise.

La Révolution obligea Louis XVI à réduire considérablement sa maison militaire. La proclamation du roi, datée du 16 mars 1792 et donnant suite au décret de l'Assemblée constituante du 30 septembre 1791, consacrait le licenciement des Cent-Suisses, tout en mentionnant que Sa Majesté «ne pouvait oublier leur fidélité, dont cette Compagnie avait donné des preuves ainsi qu'au rois, ses prédécesseurs».

Par ordonnance du 15 juillet 1814, Louis XVIII rétablit la Compagnie qui reprit dès lors son service tel qu'il était autrefois et vit son effectif considérablement augmenter. Devenue «Compagnie des Gardes à pied ordinaires du Corps du Roi» depuis le 21 mai 1817, elle fut licenciée au mois d'août 1830 à la suite de la révolution de juillet.

Les drapeaux des Cent-Suisses d'après les documents contemporains[2]

Besson, 1651

C'est grâce à François (II) Besson[3], nommé capitaine-enseigne des Cent-Suisses en 1651, que nous trouvons la première trace du drapeau de la Compagnie. Dans un «Livre de Famille» manuscrit, rédigé de 1643 à 1697 et illustré de figures et de blasons dessinés à la plume[4], Besson a représenté le drapeau en question. Une mince croix traversante le partage en quatre quartiers: au premier et au quatrième figure la lettre L majuscule, initiale du roi Louis XIV (la première couronnée, la seconde sommée simplement d'une fleur de lis, ce qui est certainement dû à une erreur du dessinateur) brochant sur un sceptre fleurdelisé et une main de justice, sur son bâton, croisés en sautoir; au deuxième et au troisième quartier un rocher émerge d'une mer agitée et, dans chaque angle, un aquilon[5] souffle sur le rocher. Les couleurs ne sont pas indiquées. La devise EA EST FIDUCIA GENTIS n'ayant pas pu trouver place dans la croix, l'auteur l'a inscrite autour du drapeau et en a donné la traduction dans une bordure circulaire entourant le dessin: «Telle est la fidélité de la Nation.» Dans cette même bordure nous lisons la date «1651» qui est celle de la nomination de Besson au grade de capitaine-enseigne. La devise est illustrée par l'image allégorique qui orne les deuxième et troisième quartiers du drapeau: le rocher battu par les flots et exposé à la fureur des vents symbolise avec éloquence la fermeté des Cent-Suisses et leur inébranlable attachement au devoir qu'ils ont juré d'accomplir au service du roi.

Ce dessin présente en outre une étrange particularité: Besson y a ajouté deux fleurs de lis accostant le L du premier quartier et il a écrit en marge: «Notez que dans le premier quartier... doit être les armes de France.» Or – comme nous allons l'expliquer plus loin –, le «semé de fleurs de lis» et les armes royales entreront seulement

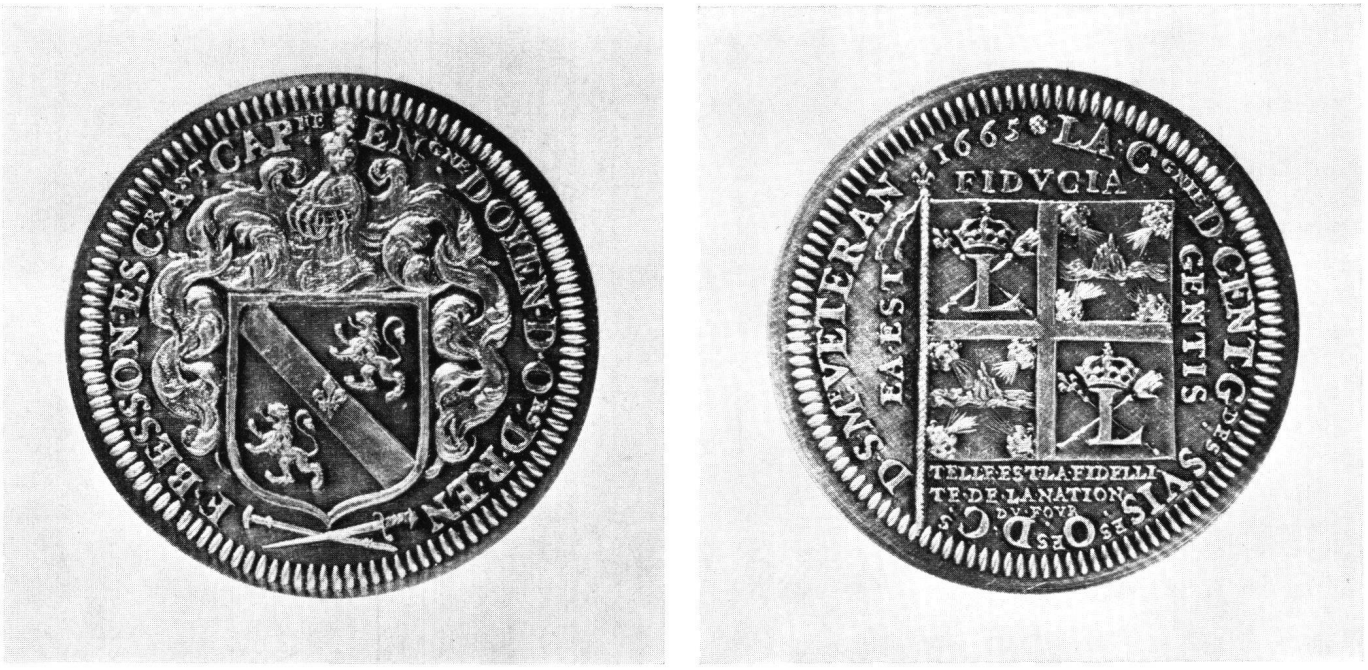

Fig. 1 Jeton de François Besson, 1665

entre 1715 et 1721 pour la première fois dans la composition du drapeau, donc à une époque où François Besson n'était plus de ce monde. Notre capitaine-enseigne voulait-il, dans son «Livre de Famille», exprimer son désir de voir enrichir le drapeau dont la garde lui était confiée ou avait-il noté qu'on avait prévu l'addition des fleurs de lis à l'occasion d'un prochain renouvellement du drapeau?

Besson, 1665

Le second document – et le premier revêtant un caractère officiel – nous est livré par un jeton que François (II) Besson a fait frapper en 1665 (figure 1). Ce jeton, de forme circulaire, de 30 mm de diamètre, montre, à l'avers, les armoiries de François Besson: d'argent à la bande d'azur chargée d'une fleur de lis d'or – posée en pal – et accompagnée de deux lions de gueules[6]. L'écu est timbré d'un heaume avec lambrequins; comme cimier une fleur de lis. Un bâton de commandement et une épée sont croisés sous l'écu. Au revers du jeton est représenté le drapeau de la Compagnie des Cent-Suisses, tel que nous l'avons décrit d'après le dessin de 1651, mais, sur le jeton, la couronne royale se trouve, comme il se doit, sur la lettre majuscule L au premier et au quatrième quartier. Ici aussi la devise – qui devrait figurer sur la croix mais n'y serait pas lisible, cette dernière étant trop exiguë – est répartie en dehors du drapeau sur trois côtés: EA EST FIDUCIA GENTIS, devise traduite au bas de l'emblème par: TELLE EST LA

Fig. 2 Ex-libris de François Besson (après 1651)

FIDELITE DE LA NATION. En dessous, la signature de l'artiste: DU FOUR.

La légende commence à l'avers et se poursuit au revers. En complétant les nombreuses abréviations, on obtient: F(RANÇOIS) BESSON, ESC(UYE)R, ANT(IEN) CAP(ITAI)NE EN(SEI)GNE, DOYEN D(ES) O(FFICIE)RS D(U) R(OY) EN / LA C(OMPA)GNIE D(ES) CENT G(AR)DES SVIS(S)ES O(RDINAIR)ES D(U) C(ORP)S D(E) S(A) M(AJEST)E, VETERAN 1665[7]. L'adjectif «ancien» – qui indique dans ce cas l'ancienneté de Besson en sa qualité de capitaine-enseigne de la Compagnie – est orthographié d'une manière inaccoutumée: «antien». Mais cette interprétation de l'abréviation A^NT figurant sur le jeton est confirmée par la même orthographe que nous relevons sur un ex-libris de Besson (figure 2)[8] et dans le fameux «Livre de Famille».

Vu la légende – en particulier la mention «vétéran 1665» – nous pensons que Besson avait fait frapper ce jeton à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa promotion au grade de vice-lieutenant en 1640. En d'autres termes, il commémorait ses vingt-cinq ans de service comme officier de Sa Majesté[9].

Du Vivier, 1715

Le manuscrit de Du Vivier[10] nous donne la première représentation connue *en couleurs* du drapeau des Cent-Suisses (figure 3). Il se décrit comme suit:

Ecartelé, aux premier et quatrième de bleu[11] à la lettre L majuscule d'or sommée de la couronne royale de France et posée sur un sceptre fleurdelisé et une main de justice d'or, sur son bâton du même, passés en sautoir, le tout lié d'un ruban rouge; aux deuxième et troisième au rocher d'or mouvant d'une mer au naturel, sous un ciel du même, et, mouvant des quatre angles du quartier, quatre aquilons entourés de nuées et soufflant sur le rocher; à la croix blanche brochant sur l'écartelé, la branche horizontale chargée de la devise EA FIDUCIA GENTIS en lettres capitales d'or.

La description accompagnant la gouache de Du Vivier est la suivante:

«Le Drapeau de la Compagnie des cent Suisses du Roy porte le fond des quatre quarez de bleu, le 1^er et le 4^e portent une Elle couronnée d'or, le baston et la main de justice de mesme passez en sautoir, noué d'un ruban rouge. Le 2^e et le 3^e une mer d'argent ombrée de Vert, flotant contre un Rocher d'or qui est battu de 4 vents et la Devise en lettres d'or Ea fiducia gentis. L'explication Telle est la fidélité de la Nation. La croix blanche au milieu.»

Le Père Daniel[12] donne à peu de chose près la même description[13], mais son graveur a déjà tenu compte des changements intervenus entre-temps dans la composition du drapeau (entre autres la couleur rouge – représentée par les hachures verticales conventionnelles – des deuxième et troisième quartiers) et reproduit le nouveau

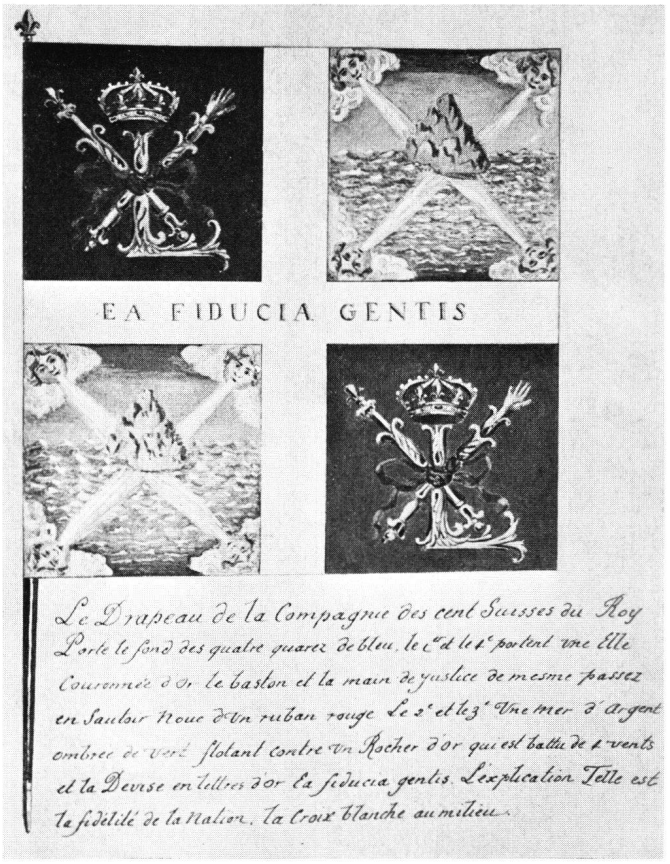

Fig. 3 Le drapeau des Cent-Suisses en 1715, d'après le recueil de drapeaux de Du Vivier (Bibliothèque Raoul et Jean Brunon, Salon-de-Provence)

modèle[14] que nous connaissons par ailleurs grâce aux gouaches D'Hermand et de Delaistre (voir chapitre suivant). Il en résulte que la gravure illustrant l'ouvrage du Père Daniel n'est pas en accord avec le texte, l'auteur ayant omis d'apporter à ce dernier les modifications qui s'imposaient afin de l'adapter au nouveau modèle du drapeau. En outre, erreur plus grave encore, ce même texte – déjà caduque lors de la première édition de 1721 – a été réimprimé sans aucun changement dans la seconde édition, abrégée, de 1773 de l'«Histoire de la Milice Françoise» et a été copié par plusieurs auteurs...

Desjardins[15] et, après lui, Bron[16] ont bien relevé ces erreurs, mais, comme ils ignoraient selon toute évidence l'existence du recueil de Du Vivier, ils étaient persuadés que le drapeau aux «quatre carrés bleus» n'avait jamais existé que dans l'imagination du Père Daniel, en quoi ils se trompaient. En effet, ledit recueil nous prouve que, jusqu'en 1715 au moins – et sans doute même jusqu'à une date assez proche de 1721, vu la contradiction relevée dans l'ouvrage du Père Daniel – le fond du deuxième et du troisième quartier n'était pas encore rouge, mais bleu ou, plus exactement, qu'une partie de ces deux quartiers consistait en un ciel bleu tenant lieu de couleur de fond.

En outre, la concordance presque totale entre la description de Du Vivier et celle du Père Daniel nous permet de croire que le second avait puisé ses renseignements dans le recueil du premier.

D'Hermand et Delaistre, 1721

Comme nous venons de le constater, c'est entre 1715 et 1721 – et probablement peu de temps avant cette dernière année – que le modèle du drapeau des Cent-Suisses est modifié. Un semé de fleurs de lis vient enrichir le premier et le quatrième quartier, le fond du deuxième et du troisième devient rouge et une bordure de nuées, des éclairs et des flammes y sont ajoutés. En outre, les armoiries royales entrent dans la composition de l'emblème.

Les gouaches exécutées par D'Hermand[17] et par Delaistre[18] (figure 4) pour les albums officiels du Ministère de la Guerre – les deux dessins sont absolument identiques – reproduisent le nouveau drapeau. Le second artiste a, en outre, représenté le porte-drapeau de la Compagnie tenant son emblème (figure 5).

En voici la description:

Ecartelé, aux premier et quatrième de bleu semé de fleurs de lis d'or à la lettre L majuscule d'or sommée de la couronne royale de France et posée sur une main de justice blanche, le bâton d'or, et un sceptre fleurdelisé du même passés en sautoir, le tout lié d'un ruban rouge; aux deuxième et troisième de rouge semé de flammes d'or, au rocher mouvant d'une mer, à la bordure de nuées, le tout au naturel, des éclairs d'or mouvant des nuées en chef et quatre aquilons au naturel mouvant des angles et soufflant sur le rocher; à la croix blanche brochant sur l'écartelé, chargée de la devise EA EST FIDUCIA GENTIS en lettres capitales d'or. Sur le tout, au centre de la croix, les armoiries royales de France, d'azur à trois fleurs de lis d'or, l'écu timbré de la couronne royale et entouré des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

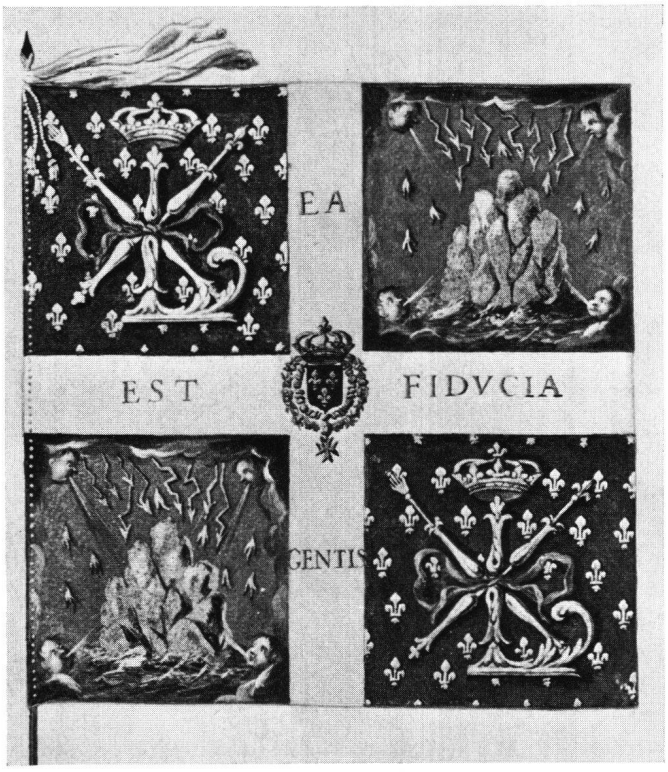

Fig. 4 Le drapeau des Cent-Suisses en 1721, album de Delaistre (Bibliothèque du Ministère de la Défense, Paris)

Comme nous l'avons déjà remarqué, c'est également ce nouveau drapeau qui est représenté sur la gravure illustrant l'ouvrage du Père Daniel (1721). Nous relevons toutefois une erreur commise par le dessinateur: l'étoffe du drapeau (dont nous voyons le revers) est fixée à la hampe du mauvais côté; c'est le bord touchant le dos du porte-drapeau qui devrait être attaché à la hampe. En outre, la devise manque sur la croix. Il est intéressant de relever que, sur la gravure en question, les armoiries royales sont composées des écus accolés de France et de Navarre (ce dernier de gueules aux chaînes d'or posées en pal, en fasce, en sautoir et en orle et chargées en cœur d'une émeraude au naturel), alors que D'Hermand et Delaistre ne donnent que l'écu de France.

Lemau de la Jaisse, 1730–1741

Lemau de la Jaisse reproduit d'une manière très rudimentaire dans sa «Carte générale de la Monarchie Françoise»[19] et dans ses abrégés[20] un drapeau qui, en principe, est le même que celui de 1721. Sans vouloir insister sur les erreurs et omissions de la vignette de Lemau de la Jaisse (fausse position de la hampe, mauvais dessin des deuxième et troisième quartiers, armes royales entourées de branches de laurier [!] au lieu des colliers des ordres du roi), nous remarquons de nouveau les écus accolés de France et de Navarre[21].

Facture de 1732

Une facture de fourniture du drapeau datée de 1732 et conservée aux Archives historiques de l'Armée française nous donne de précieux renseignements au sujet des accessoires: cravate blanche en taffetas de Florence[22]; pique en acier poli et doré; hampe en bois de Biscaye, de 10 pieds et demi, recouverte de soie cramoisie; cordon d'attache et houppe de soie rouge, bleue et blanche; fourreau en coutil bleu et blanc garni de rubans[23].

Chaligny, 1771

La planche de Chaligny[24] montre un drapeau qui diffère des précédents par certains détails et... par plusieurs erreurs. En effet, les quartiers bleus au chiffre royal (com-

Fig. 5 Enseigne des Cent-Suisses portant le drapeau de la Compagnie, 1721, album de Delaistre (Bibliothèque du Ministère de la Défense, Paris)

posé de deux L majuscules entrelacés, comme il était effectivement en usage à l'époque[25]) occupent la deuxième et la troisième place, ce qui est certainement faux, car le premier de ces quartiers devrait être à la place d'honneur, ce qui implique la position «aux premier et quatrième», comme dans les dessins reproduits à nos figures 3 et 4. Le dessin des quartiers rouges au rocher battu par les flots est indistinct et incomplet. Nous avons également peine à croire à cet écu *parti* de Navarre et de France, le *parti* n'étant pas encore usuel à l'époque de Louis XV; en outre les armes de France doivent avoir la préséance.

Mais Chaligny – et c'est là le seul avantage que nous offre sa planche – nous confirme qu'en principe le drapeau des Cent-Suisses n'avait guère changé depuis la création du nouveau modèle cinquante ans auparavant.

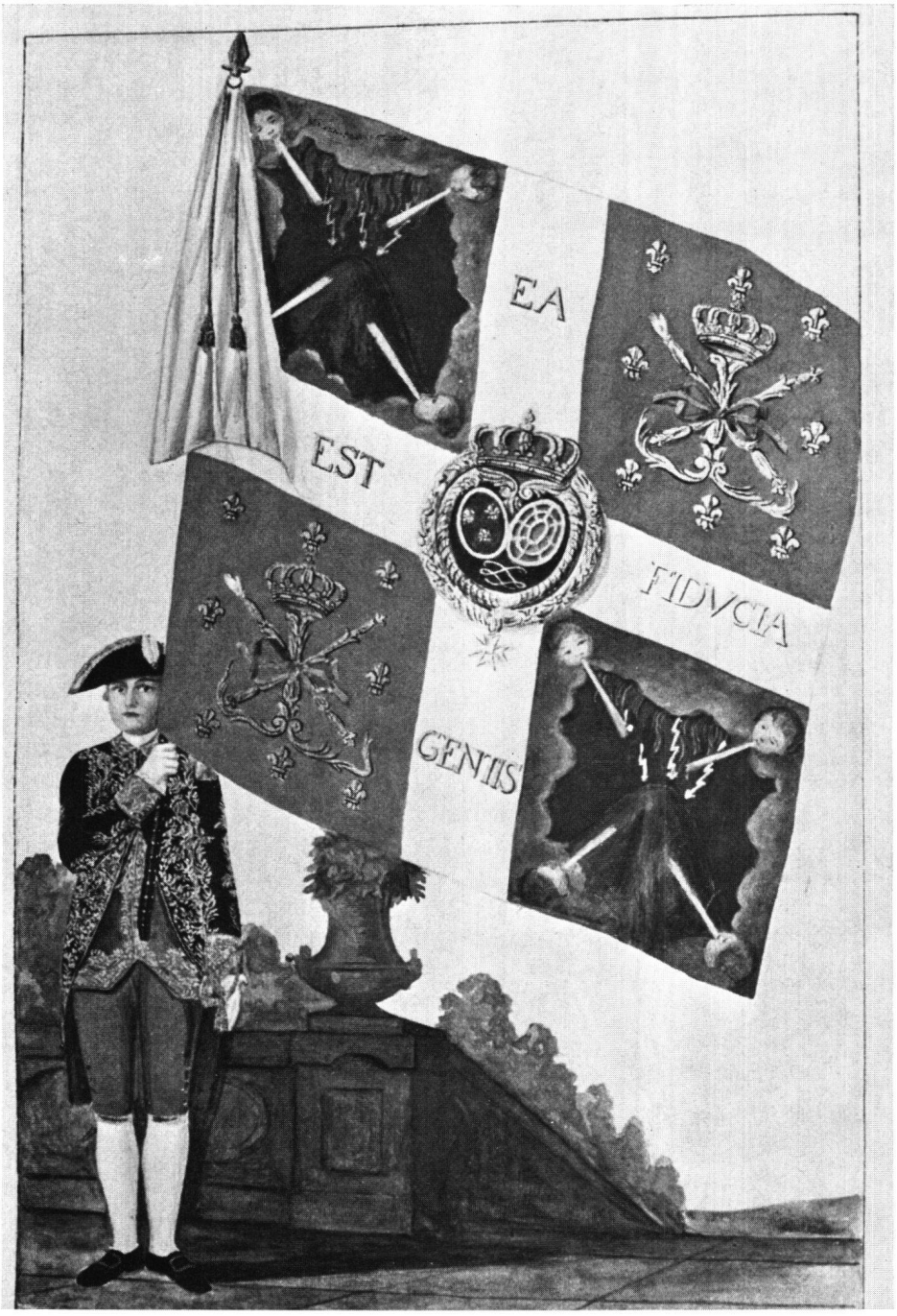

Fig. 6 Porte-drapeau des Cent-Suisses, vers 1780, copie d'après Nicolas Hoffmann (Bibliothèque du Musée de l'Armée, Paris)

Hoffmann, vers 1780

Un dessin colorié exécuté d'après une aquarelle de Nicolas Hoffmann et conservé à la Bibliothèque du Musée de l'Armée à Paris (figure 6)[26] représente un drapeau qui diffère des précédents, surtout en ce qui concerne les couleurs. En effet, le premier et le quatrième quartier montrent sur un fond *bleu* une image allégorique semblable à celle que nous connaissons déjà, mais le rocher est remplacé par une montagne verte et nous relevons l'absence de la mer et des flammes. Les deuxième et troisième quartiers sont *rouges* au chiffre royal composé de deux L majuscules (en écriture capitale) adossés d'or sommés de la couronne royale et posés sur une main de justice d'or et un sceptre du même passés en sautoir, le tout lié d'un ruban bleu et accompagné de huit fleurs de lis d'or.

Les armoiries royales sont représentées correctement; on y remarque les deux écus accolés de France et de Navarre et le chiffre royal sous la forme en usage à l'époque.

Dans ce dessin, l'artiste a sans doute interverti les quartiers, les lettres L et les fleurs de lis devant, à notre avis, apparaître au premier et au quatrième quartier. Il est intéressant de constater le changement de couleur du fond, rouge pour le chiffre royal (de forme ancienne), bleu pour l'image allégorique[27].

Il convient ici d'ouvrir une parenthèse sur la personne de l'artiste Nicolas Hoffmann. Né à Darmstadt en 1740, il fut envoyé à Paris en 1775 par son prince, le landgrave Louis IX de Hesse-Darmstadt (amateur passionné d'uniformes militaires) et y resta jusqu'en 1808. Pendant plus de trente ans, Hoffmann dessina tous les uniformes français qu'il eut l'occasion de rencontrer et envoya ses œuvres à son souverain. La Bibliothèque grand-ducale de Darmstadt contenait autrefois de nombreuses séries de ces planches, peintes par Hoffmann et dont une partie ont été gravées, puis finement gouachées et rehaussées d'or et d'argent. Malheureusement, ces collections ont été détruites durant la Seconde Guerre mondiale. Les différentes collections conservées dans plusieurs bibliothèques (entre autres la Bibliothèque Nationale à Paris et les collections Raoul et Jean Brunon à Salon-de-Provence) contiennent bien un nombre respectable de planches de Hoffmann gravées et coloriées, mais les planches originales uniques jadis conservées à Darmstadt et qui n'ont pas été gravées ont disparu à tout jamais.

La copie minutieusement exécutée d'après un original de Hoffmann et représentant un porte-drapeau des Cent-Suisses avec son drapeau est donc un document du plus haut intérêt.

Le drapeau sous la Restauration (1814–1830)

Ce drapeau, reproduit en couleurs dans l'excellent ouvrage de Titeux[28], est absolument semblable au modèle de 1721 (figure 4). La hampe est rouge, le fer de lance doré et orné d'une fleur de lis, la cravate blanche frangée d'or.

Un document conservé aux Archives Nationales à Paris[29] nous apprend que la Compagnie des Gardes à pied ordinaires reçut le 1er avril 1821 trois drapeaux et un fanion. Le 1er avril 1830 ils furent renouvelés et l'on y ajouta un drapeau pour l'exercice.

Lorsque la révolution de juillet entraîne la chute des Bourbons, le roi Charles X et la famille royale quittent Saint-Cloud le 31 juillet 1830. Le lendemain, les débris de l'armée royale se réunissent à Rambouillet et, le 2 août, Charles X abdique. Lorsqu'il quitte Rambouillet le 3 août, les Gardes à pied prennent congé de leur souverain. Leurs drapeaux sont brûlés, sauf un[30]. La Compagnie se rend à Chartres et voici ce que nous dit Blondin d'Abancourt, adjudant-major, dans ses mémoires[31]:

> «Afin d'éviter que la municipalité de Chartres ne nous donnât l'ordre de déposer notre drapeau à l'hôtel de ville, il fut décidé que l'on profiterait de la grande halte pour le brûler. Déjà le feu était allumé quand tous les gardes s'écrièrent qu'il fallait le découper en morceaux afin de le distribuer à tout le monde comme relique. Cette décision faisant son chemin fut bien vite suivie d'exécution et chacun de nous décida que la cravate brodée par Madame la Dauphine serait remise au comte de Diesbach, lieutenant-colonel de la Compagnie.»

Tel fut le triste sort réservé à ces drapeaux[32].

Remarques et conclusion

Comme c'est malheureusement le cas pour la majeure partie des drapeaux des régiments suisses au service étranger, il n'existe aucun original des drapeaux arborés successivement par la compagnie des Cent-Suisses. C'est dire quelle importance il convient d'attacher aux documents contemporains et aux copies faisant foi par la qualité de leur exécution et la compétence de leur auteur. La valeur documentaire des dessins et gravures que nous venons de décrire va de pair avec leur qualité artistique. Les gouaches exécutées par Du Vivier, D'Hermand, Delaistre et Hoffmann révèlent le grand talent de leurs auteurs et le soin minutieux qu'ils ont apporté à leur travail et, bien plus tard, Titeux (dont les planches de son superbe ouvrage sur la Maison du Roi ont été lithographiées et coloriées à la main) a fait preuve des mêmes qualités. Par contre, Lemau de la Jaisse, tout en ayant exécuté un travail considérable (il a réuni dans ses abrégés des renseignements de grande valeur pour l'étude des uniformes de l'époque), a induit en erreur bien des chercheurs qui se sont fiés aux drapeaux représentés dans les planches gravées de sa «Carte générale de la Monarchie française» (où les couleurs sont représentées par les hachures héraldiques). Les dessins des drapeaux sont de dimensions tellement réduites qu'il est impossible, dans bien des cas, d'en distinguer les détails. En outre, Lemau, lui-même victime du schéma qu'il avait choisi, a trop souvent sacrifié l'exactitude des détails au format exigu de ses drapeaux; c'est ainsi qu'il a supprimé arbitrairement nombre de flammes dans les drapeaux des régiments suisses, créant ainsi une source d'erreurs. Tout en étant plus soignée, la planche de Chaligny néglige, elle aussi, un certain nombres de détails et contient quelques inexactitudes, ce qui réduit sa valeur documentaire. Toutes ces constatations nous incitent à conclure qu'il importe de choisir un format d'une grandeur suffisante pour représenter des drapeaux avec l'exactitude requise.

Pour ce qui est des Cent-Suisses, la plupart des documents conservés, tout en nous donnant de précieux renseignements sur les drapeaux de la Compagnie, nous montrent en outre que son emblème n'avait que très peu changé au cours de sa longue histoire, ce qui constitue un bel exemple de fidélité aux traditions militaires.

[1] Pour cet aperçu nous avons consulté surtout l'ouvrage d'Eugène Titeux, *Histoire de la Maison militaire du Roi de 1814 à 1830 (avec un résumé de son organisation et de ses campagnes sous l'ancienne Monarchie)*, Paris 1890.
Au sujet de la Compagnie des Cent-Suisses on consultera également avec profit les ouvrages suivants:
Beat-Fidel Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses*, Paris 1751–1753, t. III.
Beat-Emmanuel May de Romainmôtier, *Histoire militaire de la Suisse*, Lausanne 1788, t. VI.

[2] L'auteur de ces lignes a publié pour la première fois l'histoire détaillée des drapeaux des Cent-Suisses dans un article intitulé *Die Fahnen der Hundertschweizer der Garde des Königs von Frankreich* (version allemande) et *Les drapeaux des Cent-Suisses de la Garde des rois de France* (version française) dans Vexilla Helvetica, Annuaire de la Société Suisse de Vexillologie, 4e année, Zurich 1972, p. 1–14.
Tout en s'inspirant de cet article, le présent travail se base en partie sur des données nouvelles. Le chapitre «Besson, 1651» est entièrement nouveau et le chapitre «Besson, 1665» a été complété par une description détaillée du jeton et sa reproduction photographique.

[3] François (II) Besson, d'origine suisse (bourgeois de Fribourg) et le premier de la branche française et catholique des Besson, né à Paris le 29 octobre 1622, était le fils de François (I) (1586–1654) – qui avait également servi dans la compagnie des Cent-Suisses et était devenu, lui aussi, capitaine-enseigne – et de Fleurance Bertrand, de Meulan-sur-Seine. Il est vice-lieutenant en 1640. Durant les guerres qui précèdent le traité de paix de Münster (1648) il est envoyé en Allemagne en qualité de commissaire royal en résidence à Worms; sa mission prend fin en 1650 avec l'évacuation des places fortes de l'Empire. En 1651 il est promu capitaine-enseigne de la compagnie des Cent-Suisses en survivance de son père, à qui il succède en 1654. Reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1658, il meurt à Paris en décembre 1697.
François Besson a publié quelques brochures sur l'histoire des Cent-Suisses et sur celle de sa famille ainsi qu'un tableau généalogique des Besson. Il est en outre l'auteur du précieux «Livre de Famille» dont nous faisons mention dans le présent article (voir réf. 4).
Voir au sujet des Besson:
Alfred d'Ammann, *Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises*, Archives Héraldiques Suisses 1921, p. 57–61.
Max Prinet, *Tombeaux d'officiers suisses de la Garde du Roi à l'église Saint-Eustache à Paris*, Archives Héraldiques Suisses 1928, p. 68–75.
O(livier) Clottu, *La famille suisse Besson et sa descendance française*, Mélanges de Travaux offerts à Me Tricou, Lyon 1972 (nombreuses références bibliographiques), p. 103–109.

[4] Ce manuscrit, qui est la propriété de la Société Suisse d'Héraldique, est conservé dans la bibliothèque de cette société à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Fribourg. Nous remercions notre collègue, le Dr Olivier Clottu à Saint-Blaise (NE), d'avoir attiré notre attention sur ledit manuscrit et d'en avoir mis des photographies à notre disposition.

[5] Aquilon: tête d'enfant joufflu paraissant souffler avec violence.

[6] C'est François (I) Besson qui est vraisemblablement l'auteur de ces armoiries qui étaient d'abord *d'argent à la bande d'azur accompagnée de deux lions de gueules* (parfois aussi *d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux lions d'or*). L'analogie de ces armes avec celles des illustres comtes de Kybourg – qui portaient *de sable à la bande d'or accompagnée de deux lions du second* – permet de supposer que François (I), désireux de prouver que sa famille appartenait à la noblesse suisse, s'était inspiré des armes des Kybourg...
Lorsqu'en 1648 François (I) reçoit des lettres de noblesse de Louis XIV en récompense des fidèles services rendus au roi et à ses prédécesseurs dans la compagnie des Cent-Suisses, il lui est permis dès lors de porter une fleur de lis dans ses armes.

[7] Les lettres omises dans la légende du jeton sont entre parenthèses dans notre texte.

[8] Ex-libris reproduit dans l'article d'Ammann (voir réf. 3, premier titre) à la page 59.

[9] En 1975 le Club français de la Médaille a réédité ce jeton qui a été frappé au moyen d'outillages restitués d'après les originaux conservés au Musée monétaire. A cette occasion l'auteur de ces lignes a rédigé un article intitulé *François Besson, capitaine-enseigne de la Compagnie des Cent-Suisses* qui a été publié dans Le Club français de la Médaille, Bulletin no 46, Paris 1975, p. 94–98. Nous avions fourni les indications nécessaires au déchiffrage de la légende (dont la version complète n'avait jamais été publiée jusqu'alors), mais, par suite d'une erreur d'interprétation, l'auteur de la description du jeton (bulletin précité, p. 155) a donné la légende en deux parties séparées (avers et revers) et placé le millésime au début de la seconde, ce qui a pour effet d'interrompre la lecture de la légende et, partant, de la rendre inintelligible. Nous en donnons la version correcte dans le présent travail.

[10] *Recueil des drapeaux des régiments d'infanterie de France, présenté à Son Altesse Sérénissime le Duc du Maine par* Du Vivier *en 1715.* Une copie, très fidèlement exécutée, de ce manuscrit (disparu depuis 1940) est conservée dans la Bibliothèque Raoul et Jean Brunon au Château de l'Empéri à Salon-de-Provence. Nous remercions Monsieur Jean Brunon d'avoir bien voulu nous autoriser à photographier et à reproduire ce document.

[11] Comme nous n'avons pas à décrire des armoiries, mais un drapeau, nous renonçons à employer les termes «azur», «gueules», etc. pour désigner les couleurs. Les descriptions accompagnant les dessins de Du Vivier nous montrent d'ailleurs qu'il se servait souvent des termes héraldiques pour décrire les drapeaux (pour autant qu'ils comportaient des partitions et figures héraldiques), mais qu'il désignait les couleurs par leur nom ordinaire. Ce mode de faire est compréhensible en considération du fait que certains drapeaux ont des couleurs dont l'héraldique ne fait pas emploi (par exemple: aurore, feuille-morte, cramoisi, etc.).

[12] Daniel (Révérend Père S.J.), *Histoire de la Milice Françoise*, Paris 1721.

[13] «Le fond est de 4 carrez bleux, le 1er et le 4me portent une L couronnée d'or, le Sceptre et la Main de Justice passez en sautoir, noüez d'un ruban rouge. Le 2e et le 3me ont une Mer d'argent ombrée de Verd, flottant contre un rocher d'or qui est battu de quatre vents. La croix blanche sépare les quatre quartiers avec cette inscription: ea est fiducia gentis.»

[14] Une copie de cette gravure illustre l'article de Louis Bron, *Le drapeau des Cent Suisses de la Garde des Rois de France*, Archives Héraldiques Suisses, 9e année, no 4, Neuchâtel 1895, p. 35.

[15] Gustave Desjardins, *Recherches sur les drapeaux français*, Paris 1874.

[16] Voir réf. 14.

[17] D'Hermand, *Drapeaux de l'infanterie, tant française qu'étrangère au service de la France* (1721), mansucrit à la Bibliothèque du Ministère de la Défense (ancien Ministère de la Guerre), Paris, cote A 1 J 9.

[18] Delaistre, *Collection des uniformes et des évolutions militaires des*

troupes françaises, tant infanterie que cavalerie (environ 1721), 5 vol., mansucrit à la Bibliothèque du Ministère de la Défense, Paris, cote A 1 J 7.

[19] *Carte générale de la Monarchie Françoise... présentée au Roy le XVII février MDCCXXX par le Sieur* LEMAU DE LA JAISSE, mise à jour par l'auteur en 1733.

[20] *Abrégé de la Carte générale du militaire sur terre et sur mer.* Ces Abrégés furent publiés chaque année de 1735 à 1741.

[21] Le dessin de Lemau de la Jaisse est reproduit dans l'article de BRON (réf. 14) à la p. 37.

[22] Sous l'Ancien Régime la cravate blanche ornait tous les drapeaux de l'armée française et constituait (outre la croix blanche qui figurait dans la majeure partie des emblèmes) le seul facteur d'unité parmi l'extrême variété et la multitude de couleurs des drapeaux.

[23] Nous remercions notre collègue français Pierre Charrié, le spécialiste bien connu des drapeaux militaires, de nous avoir communiqué ce document.

[24] CHALIGNY, *Tableau militaire des drapeaux, étendarts et guidons des troupes au service de la France... pour l'année 1771* (reproduit par DESJARDINS, voir réf. 15).

[25] Il est intéressant de constater que, dans le drapeau des Cent-Suisses, l'initiale L couronnée figurait en 1715, en 1721 et plus tard encore (voir au chapitre «Hoffmann, vers 1780») sous la forme qu'elle avait sous Louis XIII (roi de France 1610–1643). Peut-être avait-on conservé ce L par tradition, le premier drapeau de ce modèle ayant été sans doute donné aux Cent-Suisses sous Louis XIII. C'est sur la planche de CHALIGNY (1771) que nous trouvons pour la première fois le drapeau au chiffre royal formé par deux L en *cursive* entrelacés, alors que ce chiffre existait déjà sous cette forme au temps de Louis XIV.

[26] Bibliothèque du Musée de l'Armée, Paris, Fonds de la Moskova. Le dessin est accompagné de la légende «G.H.H. Bibl. Darmstadt – Copie d'après Hoffmann – Vol. 29.11.43».

[27] Quelques auteurs donnent aussi les deux quartiers rouges avec les insignes de la royauté et les deux quartiers bleus avec l'allégorie propre à la Compagnie, entre autres (sans indication de sources): Le Comte L. DE BOUILLÉ, *Les drapeaux français*, 2e édition, Paris 1875 (ouvrage qui contient malheureusement de nombreuses erreurs et dont la plupart des illustrations sont mal dessinées et en partie erronées) et R. QUARRÉ DE VERNEUIL, *Les couleurs de la Fance, ses Einseignes et ses Drapeaux*, Paris 1876.

[28] Voir réf. 1, premier titre.

[29] Archives Nationales, Paris, 0^3 2504.

[30] Chose curieuse, le procès-verbal de licenciement de la Compagnie indique que *le* drapeau de la Compagnie a été brûlé à Rambouillet...

[31] *Onze ans d'émigration / Mémoires du Chevalier* BLONDIN D'ABANCOURT, *Adjudant-major des Cent-Suisses..., publiés par son petit-neveu Blondin de Saint-Hilaire... et suivis d'un historique de la Compagnie des Cent-Suisses depuis Charles VIII*, Paris 1893.
Nous remercions notre collègue Pierre Charrié d'avoir attiré notre attention sur cet ouvrage et, tout particulièrement, sur le passage intéressant que nous citons dans notre travail.

[32] Le drapeau des Cent-Suisses n'est pas le seul emblème qui ait été découpé de cette manière. L'histoire des régiments suisses au service étranger et les fragments encore conservés de plusieurs drapeaux nous le prouvent.

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Collection de l'auteur (Photographie Musée national suisse)

Figure 2: Archives héraldiques suisses 1921, p. 59, fig. 12

Figure 3: Bibliothèque Raoul et Jean Brunon, Salon-de-Provence (Photographie Paul Krog)

Figures 4 et 5: Bibliothèque du Ministère de la Défense, Paris (Photographies Peter Mäder)

Figure 6: Bibliothèque du Musée de l'Armée, Paris (Photographie Peter Mäder)